

## **Réunion du 27 janvier 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

**Présents** : Mmes HELLEUX, RODRIGUEZ, M.FLEURIEL, Mme PEZOT, MM.DUPONT, POPRAWSKI, LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS, M.LE DÉAN.

**Excusés avec pouvoir** : M.LORMEAU a donné pouvoir à M.FLEURIEL, M.GARNIER a donné pouvoir à M.LE DÉAN.

**Excusées** : Mmes RICOUX, CHARLES.

M.DUPONT a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

### **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR)**

Trois dossiers vont être déposés :

- Réfection de l'éclairage public rue de Strinz Margaretha, Rue du Souchet (La Hutterie) et rue du Saint-Esprit
- Installation d'un feu « Récompense » devant l'école
- Réfection du réseau de collecte d'eaux pluviales route de Paris

### **Budget 2023**

#### ➤ Autorisations des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022 à savoir 50 000 Euros.

#### ➤ Réflexion sur les projets à inscrire au budget

- Réfection du gymnase
- Terminer la réhabilitation de la maison des jeunes
- Curage du bief

### **Création d'un poste d'adjoint du patrimoine**

En délibéré et à la majorité absolue (1 abstention : M.Poprawski, Mme Rodriguez n'a pas participé au vote), un poste d'adjoint du patrimoine est créé à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 à raison de 20 heures pour exercer la gestion des musées.

### **Mise à jour du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> février 2023 :

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 poste à 35h00
Adjoint administratif	C	1 poste à 35h00 1 poste à 2h30 mn
<b>Filière technique</b>		
Agent de maîtrise principal	C	1 poste à 35h00
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 poste à 35h00
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste à 20h30 mn
Adjoint technique	C	1 poste à 35h00
<b>Filière culturelle</b>		
Adjoint du patrimoine	C	1 poste à 15h00 1 poste à 20h00

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : nouvelle consultation**

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, dans le cadre d'un marché public, pour procéder à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire.

### **Divers**

- Madame Helleux lit le compte-rendu des activités organisées en 2022 à la Médiathèque

### **Tour de table**

#### ➤ **Madame Rodriguez**

- La liste des animations prévues à la Médiathèque, en partenariat avec le CIAS, a été établie pour le 1<sup>er</sup> semestre
- Les associations ont jusqu'au 15 février pour donner leur bilan ; la commission « subventions » se réunira mercredi 08 mars pour étudier les dossiers
- L'Assemblée Générale du Jumelage a lieu samedi 28 janvier
- Un troc aux plantes sera organisé samedi 11 mars

#### ➤ **Monsieur Dupont**

- Il faudrait acheter 2 panneaux de baskets pour un coût d'environ 20 000 € à installer au gymnase. Réponse : Madame le Maire souhaite que l'on se renseigne si des subventions sont possibles pour cet achat

#### ➤ **Madame Flaire**

- Aux Aucherets, des arbres sont à dégager car ils pourraient être dangereux. Réponse : Madame Helleux ira voir le directeur de l'IME.

#### ➤ **Madame Lucas**

- Il faudrait nettoyer le terrain de pétanque (derrière le gymnase) pour le printemps
- Au lotissement Les Chênes, une partie de la voirie (située en haut) n'est pas goudronnée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.